



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE LARROQUE
81140

AT 2023_02

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux curage de fossés route de la Carrière

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.1,R.44,R53.2, R.22.5.1,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Huitième Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 128 et 133 de ladite instruction,

Vu la demande de Monsieur Serge AIME, entrepreneur de travaux de la société, concernant des travaux de curage route de la Carrière du vendredi 6 janvier au vendredi 20 janvier 2023 inclus, nécessitent de règlementer la circulation,

ARRETE :


Article 1^{er} : Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera restreinte à une voie :


**Route de la Carrière
du vendredi 6 janvier au vendredi 20 janvier 2023 inclus.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par Monsieur Serge AIME, entrepreneur de travaux de la société.

Article 3 : Madame le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Castelnau de Montmiral, et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique, sur le site internet de la commune et à chaque extrémité de la voie communale par les demandeurs.

A Larroque, jeudi 5 janvier 2023


Régine MOULIADE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le 5 janvier 2023